



PROGRAMME DE FORMATION

**Titre professionnel Conducteur de Transport
en Commun sur route (CTCR)**



Objectifs

Etre capable de réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun. Parcours diplômant.

Public concerné et pré-requis

• **Public Concerné :**

Tout public susceptible de détenir les pré-requis.

• **Pré-Requis à l'entrée en formation :**

- Être titulaire du Permis de Conduire de catégorie B en cours de validité.
- Etre reconnu apte au Permis D lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé pour les permis de conduire,
- Maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences.

Durée

434 H en centre de formation
(dont 35h de Session Validation)
7H / jour

Effectifs

- 8 stagiaires.
- Maximum 5 stagiaires par véhicule.

Qualification des intervenants

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) Mention Lourd ou équivalent et dotés d'une expérience professionnelle significative dans le domaine du Transport de Voyageurs.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap afin d'étudier les possibilités de suivre la formation



Modalités et méthodes pédagogiques

- Formation en présentiel sur notre Site EURO TEAM – BOUILLARGUES (30230)

Moyens pédagogiques & techniques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes : alternance d'apports théoriques et pratiques (mises en situation diverses)
 - Salles de cours équipées de moyens multimédias,
 - Véhicules de transports de voyageurs adaptés à l'enseignement de type catégorie D.
- Pistes, aire d'évolution et plus largement moyens matériels tels que décrits au Plateau Technique du Référentiel de Certification du Titre Professionnel de Transport en Commun sur Route.
 - Livrets de suivi conducteur et dossier Professionnel à compléter, remis au stagiaire.

Modalités d'évaluation des acquis

- Epreuves anticipées entre la 175ème et la 280ème heure de formation. (ETG, Hors-circulation et circulation)
 - Evaluations continues effectuées au cours de la formation (ECF)
 - Réalisation d'un dossier professionnel (DP)
 - Epreuves de synthèse lors de la Session de Validation en fin de parcours (35 heures)

Sanction visée

- **Titre Professionnel CTCR si réussite à la session d'examen (parcours diplômant).**
 - **Documents remis dans tous les cas : Certificat de réalisation.**

L'obtention du Titre Professionnel de Conducteur de Transport en Commun sur Route permet de valider par équivalence :
 - Le permis D - La FIMO Voyageur : délivrance carte CQC - Une Attestation «Prévention et Secours Civique» de niveau 1 (PSCI) ou un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou un certificat « Acteur Prévention Secours du Transport Routier de Voyageurs » (APSTRV), et Une Attestation de formation à la manipulation du matériel de lutte contre les incendies.

Identification de la formation

- Titre Professionnel Conducteur de transport en commun sur route Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion
 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37878/>
 - Code RNCP : 37878
 - Enregistrement valide jusqu'au 07/06/2028

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap EURO TEAM CAPELLE afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

PROGRAMME DE FORMATION

Module 1 : 7 heures

Acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour se présenter aux épreuves anticipées constitutives du Titre Professionnel de Conducteur de Transport en Commun sur Route :

- Questionnaire Professionnel Partie 1 (Epreuve Théorique Générale) ;
- Mise en situation Professionnelle Partie 1 (Epreuve Hors-Circulation) et
 - Mise en situation Professionnelle Partie 2 (Epreuve Circulation).

Module 2 :

- Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun.



Contact

04 66 61 09 15

Module 4 :

- Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun.

Module 5 :

- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun.

Module 6 :

- Prévenir les risques, mettre en oeuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun.

Module 7 :

- Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun.

Les modules incluent également l'intégration des principes de Développement Durable dans l'exercice de l'emploi ainsi que la notion de qualité de service.